



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



COMITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

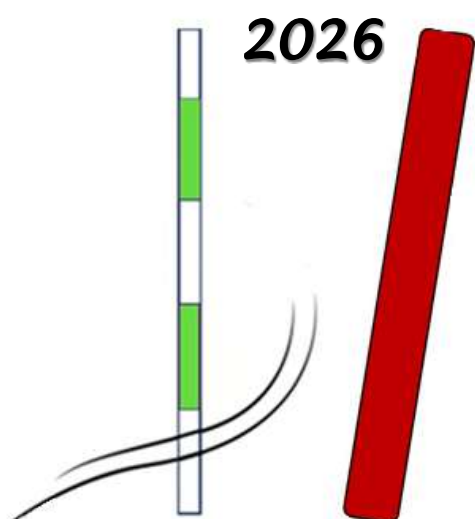


TRAASS 2026

Le camp d'entraînement estival en eaux vives pour les U15/U18 !
Tournée Rhône Alpes Auvergne Slalom Sprint



Lien d'informations:
[INFO TRAASS 2026](#)



Au programme:

20 au 23 août - St Pierre de Bœuf

Jeudi 20 août : Accueil des équipes à partir de 12h clubs région AURA et 16h autres régions.

Vendredi 21 et Samedi 22 août :
Slalom, Kayak cross et défi PPG par équipe.

23 et 24 août - Yenne

Entraînements et Rapid racing

24 au 26 août – Isle de la Serre

Slalom, Sprint et Biathlon
Remise des prix et repas

Jeudi 27 août
Retour

Règlement :

Ce document est le règlement de la TRAASS.

Le règlement et le programme peuvent être modifiés et adaptés par les organisateurs en fonction de circonstances particulières.

Conditions de participation :

Être titulaire d'une licence FFCK 2026, ouvrant droit à la compétition.

La participation est limitée à 130 inscrits toutes catégories confondues.

Les catégories d'embarcation ouvertes s'entendent au regard des règlements FFCK hors sur-classement.

Les catégories d'âge sont définies ainsi : 13 à 15 ans (U15) et 16 à 18 ans (U18).

Les participant.es doivent être à jour du contrôle médical et aptes à la pratique en compétition.

Les participant.es doivent être détenteur/trices d'une pagaie verte eau vive, ou verte slalom, ou verte descente.

Jugement et organisation des épreuves :

Les épreuves seront jugées sur la base des règlements sportifs actuels pour le slalom, le kayak cross et pour le sprint eau-vive, à l'exception des adaptations spécifiques apportées par la TRAASS et précisées soit dans les bulletins, soit lors des briefings réalisés sur chaque site.

Important :

- **Un juge ou un officiel de course sera fourni par les clubs et/ou comités présents. Ils peuvent être compétiteurs.**

L'organisation et le roulement sur les postes de jugement ou officiel seront établis par les organisateurs.

- **La sécurité est assurée par les cadres des clubs / structures présentes.**



Les épreuves en bateau :

Kayak cross : une course de time trial et un temps de confrontation seront au programme 2026. Chaque athlète participe en kayak uniquement.

Les bateaux de kayak cross doivent être apportés par les participant.es.

Slalom, Sprint et Rapid'rating : Les athlètes peuvent concourir dans deux embarcations maxima, sous réserve d'un nombre maximum de départs possibles permettant l'organisation des épreuves dans les temps impartis. Les athlètes doublant doivent avoir un bateau personnel pour chaque épreuve.

Quelle que soit l'épreuve de kayak ou canoë, chaque course comportera deux manches : qualification/finale A finale B ou deux manches additionnées, ou la meilleure des deux manches.

Les parcours comporteront de 12 à 16 portes en slalom, 8 à 10 portes pour les Rapid'Racing pour une durée pouvant être inférieure à 90", et dureront entre 25 à 40" en sprint eau-vive pour les embarcations les plus rapides.

Toutes les épreuves slalom et sprint seront réalisées avec la même embarcation. Une embarcation de remplacement peut être acceptée en cas de dommage sur l'embarcation qui aura été validée au début de la tournée.

Les démonstrations des parcours seront réalisées par des cadres.



Classement :

Classement par course : un classement est réalisé pour chaque course, par attribution de points en fonction de la place.

Classement général : en premier lieu les embarcations sont classées en ordre décroissant sur le nombre d'épreuves réalisées puis, dans chaque groupe obtenu, en ordre croissant sur le nombre de points obtenus par addition des points moins une course, slalom et sprint eau-vive confondus. La non-participation à une course vaut 100 points.

Points par course :

Première place	0 points
Seconde place	3 points
Troisième place	4 points
Quatrième place	5 points
...	...

Les ex æquo sont départagés en comptabilisant le nombre de 1^{ère} places, et ainsi de suite jusqu'à suppression de l'égalité, en cas d'égalité persistante, la course n°1 permettra le départage.

Catégories :

Les catégories ouvertes sont :

U15 = K1, C1 dames et hommes (01-01-2011 $\leq$ né(e) $\leq$ 31-12-2013)

U18 = K1, C1, dames et hommes (01-01-2008 $\leq$ né(e) $\leq$ 31-12-2010)

Si une catégorie représente un effectif inférieur ou égal à 6 bateaux, elle sera fusionnée avec la catégorie suivante, précédente ou similaire.

Si après fusion une catégorie présente moins de 6 bateaux, elle ne sera pas représentée.

Remise des prix et récompenses :

Une remise des prix sera organisée à l'issue de la TRAASS, sur la base du classement final et en respectant les catégories annoncées, sous réserve d'avoir au moins six embarcations dans la catégorie.



Inscriptions : Nouveau système !

Nouveau système d'inscription testé pour la TRAASS. Cela se fait via votre espace club sur Exalto (pas sur le site FFCK des inscriptions en ligne). Les personnes pouvant inscrire sont des personnes ayant des droits de gestionnaire de structure ou gestionnaire inscriptions.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 22 juin

Procédure :

Se connecter à votre espace club (ou CDCK ou CRCK).

Dans la colonne de gauche, cliquer sur « Manifestation » puis choisir « Inscription Manifestations »

La manifestation TRAASS va apparaître sur votre écran. Cliquez sur « Inscription » et laissez-vous guider pour inscrire vos athlètes.

Attention, les inscriptions se font pour le circuit complet.

La date limite d'inscription est le 15 juillet 2026.

Le paiement de l'inscription se fera automatiquement via la plateforme fédérale. C'est la structure pour laquelle vous êtes identifié qui sera facturée.

Coût d'inscription : 80 euros par personne.

Pour les licenciés d'un club de la région AURA, le prix d'inscription est de 75€. 5 € par personne seront déduits de la facture du camping de St Pierre de bœuf à la fin de la TRAASS ou remboursé à la structure ayant fait l'inscription.

Le coût d'inscription couvre la participation à l'ensemble des entraînements, courses et animations sportives, les objets TRAASS et repas proposés durant la TRAASS.

Pour toute question, renseignement supplémentaire ou difficulté d'inscription, contacter Claire LANDRIN - clandrin@ffck.org / 07 49 88 16 82



Hébergements :

Sur chaque site, différentes offres d'hébergement et restauration peuvent être proposées par les structures d'accueil.

Les réservations pour les campings sont à réaliser avant le 15 juillet

Espace Eaux Vives de St Pierre de Bœuf : Deux espaces de camping possibles

Aire naturelle de l'Espace Eaux Vives

Prix : Jeunes 6.80 € (moins de 18 ans) / Adultes 7 €

Attention, nombre de places limitées (70)

Petit Marabout : 75 € par nuit

Grand Marabout : 110 € par nuit



Camping de la Lône :

Prix Spécial TRAASS (avec le confort du camping) : tarif unique de 8,50€ par personne.

Grand Marabout : 95 € par nuit.

Pour les deux campings de St Pierre de bœuf, réservation auprès de
Claire LANDRIN – clandrinfck.org

Pour le gîte de la Lône :

Réservation en ligne sur le site :

<https://www.espaceeauxvives.com/>

Espace Eau Vive de l'Isle de la Serre :

Arrivée possible dès le dimanche 23 août entre 15h et 18h.

Réservation à faire auprès de l'espace eau vive directement :

contact@espace-eau-vive.com

tel : 04 74 36 67 61



Camping de Yenne :

Contactez le camping Kanoti

contact@kanoti.fr

